



Association
Sécurité Est Lausannois

Conseil intercommunal
p.a. Police Est Lausannois
rue de la Poste 9
Case postale 365
1009 Pully

Procès-verbal N°01/2020

Séance du jeudi 18 juin 2020 à 18h30

Grande salle de la Maison Pulliérane à Pully

Sous la présidence de Monsieur Didier Bérard

Le Président ouvre la séance à 18h35 et souhaite une cordiale bienvenue à chacune et à chacun après cette période spéciale que nous avons vécue.

Il salue également les membres du CoDir, le Commandant, sa secrétaire, Mme Muriel Thalmann, députée, M. Christian Marrel, président du Conseil communal de Belmont. M. Carnello, président du Conseil communal de Pully a annoncé du retard.

La presse est représentée par M. Quartier pour le Courrier.

Mme Céline Dillner-Reichen, présidente du Conseil communal de Paudex ainsi que Mmes et M. les Député(es) Florence Gross, Monique Ryf et Jean-Marc Genton se sont excusé(e)s.

1. Appel

M. Bernard Montavon, secrétaire, procède à l'appel. M. Fritz Burri, M. Christian Dupertuis, Mme Lydia Masméjan et Mme Chantal Weidmann Yenny se sont excusés.

Quinze conseillères et conseillers sont ainsi présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Acceptation de l'ordre du jour

Suite à l'annonce du secrétaire, par courrier électronique du 9 juin dernier, de sa démission, le Président propose une modification de l'ordre du jour tel que présenté, à savoir l'ajout d'un nouveau point 7 : Election d'un ou d'une secrétaire du Conseil intercommunal. Le dernier point deviendra alors le point 8. Divers et propositions individuelles.

Le Président ouvre la discussion en ce qui concerne cet ordre du jour et la proposition de modification. La parole n'étant pas demandée, l'acceptation de l'ordre du jour modifié est mise au vote.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 19 novembre 2019

La parole n'est pas demandée et le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements du Président au secrétaire.

3. Communications du Bureau du Conseil

Le Président fait savoir qu'il n'a aucune activité à signaler depuis la dernière séance du 19 novembre dernier, la cérémonie d'assermentation du 24 mars à Savigny ayant été annulée.

4. Communications du Comité de direction

M. Jean-Marc Chevallaz, président du Comité, informe le Conseil de ce qui suit :

4.1. « Tout d'abord au nom du Comité de direction, nous espérons que vous êtes dans la meilleure des formes possibles suite à cette période de pandémie et qu'il en est de même pour vos familles.

Bien que certains éléments 2020 aient déjà été dévoilés dans le rapport de la Commission de gestion, j'aimerais revenir sur certains points.

En début d'année, la direction et la présidence des corps de police Est-lausannois et Police Lavaux se sont rencontrés afin de mandater nos commandants pour qu'ils étudient des pistes de collaborations purement opérationnelles sans modification des structures politiques. Cette vision de collaborations transversales a été soutenue par notre association des directeurs des polices communales vaudoises.

Comme vous le savez, à la mi-mars, le Conseil d'Etat a prononcé, selon la LProP, art. 4, la mise en application du plan ORCA (Organisation en cas de catastrophe). Dès ce moment, la Police cantonale vaudoise (PCV), les Polices communales (POLCOM) ainsi que les autres services de l'Etat sont passés sous la coordination de l'EMCC (Etat-Major Cantonal de Conduite).

Des mesures permettant de rendre opérationnelle cette coordination entre les forces de police du canton de Vaud ont été prises immédiatement, à savoir notamment la mise en place d'une conduite intégrée POLCOM-PCV permettant d'augmenter l'efficacité du dispositif sécuritaire dans un cas de crise sanitaire encore inconnu jusque-là.

Un Etat-Major de conduite police a été mis en place et des bascules de force ont été entreprises. Dans un premier temps, la priorité a été de garantir les missions de Police-secours. (PS). Pour cela il a été nécessaire d'adapter l'activité territoriale (TER) des postes de police et gendarmerie. Une conduite centralisée des patrouilles mixtes Gendarmerie (GDM)/POLCOM a été déployée depuis la Centrale d'Engagement et de Transmission (CET) de la PCV.

Dans la foulée, le système de conduite SAGA a été ouvert à tous les corps de police pour permettre une vision globale de tous les moyens sur l'ensemble du territoire. Toutes ces mesures ont permis de garantir le socle sécuritaire de base (SSB) et d'être prêt à tout moment à faire face à une baisse massive des effectifs due à une contamination. Afin d'offrir une réponse rapide lors de la survenance d'un phénomène, une réserve opérationnelle (ResOP) et un groupe motocycliste composé de policiers et gendarmes ont ainsi été constitués.

Nous pouvons considérer que le fonctionnement du dispositif a été efficace et efficient.

Bien que le plan ORCA soit levé lors du passage du 18 au 19 juin, 4 corps de police ont émis le désir de poursuivre le système de collaboration mis en place jusqu'à la fin de l'année. Bien que les réalités de terrain vécues soient différentes d'un corps de police à un autre, du côté des communes de l'ASEL, nous estimons que ni nos autorités ni nos citoyens n'ont ressenti de perte de pouvoir décisionnel « politique » ou de diminution de prestations. Seule la présence de voitures de gendarmerie a suscité des questions.

Comme indiqué précédemment, nous avons décidé de lancer une expérience de collaboration avec l'APOL qui devait franchir plusieurs étapes dont celles de demandes formelles au cdt de la PolCant un jour ou l'autre. La collaboration que nous vivons sous l'égide « Covid-19 » a immanquable fait tomber plusieurs barrières nous permettant de tester plusieurs aspects d'une collaboration avec notre voisin de manière satisfaisante.

Dès lors, il nous a paru fondamental d'avoir un retour d'expérience le plus large possible d'ici la fin de l'année non seulement dans le cadre Covid-19, mais également dans celui post-Covid-19 afin de développer la collaboration avec l'APOL ».

4.2. Le site internet est en cours de finalisation et permettra l'envoi du bulletin d'information. Le Commandant ajoute que tous les membres du Conseil figurent dans la liste des destinataires du bulletin.

5. Préavis du Comité de direction N° 01 - 2020 Comptes de l'année 2019

Le Président informe que chacun a reçu le rapport de la Commission de gestion puis il donne la parole à sa présidente, Mme Anne Schranz. Mme Schranz fait savoir qu'il s'agit du huitième rapport de la Commission de gestion et qu'il porte désormais surtout sur les variations d'une année à l'autre. Elle invite les membres du Comité intercommunal à poser leurs questions, le cas échéant. Il n'y en a pas.

Le Président lit les conclusions du préavis 01 – 2020 et les soumet au vote.

Le préavis 01 – 2020 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis du Comité de direction N° 02 - 2020 Rapport de gestion 2019

Le Président donne la parole à M. Jean-Marc Mayor.

M. Mayor tient simplement à relever que l'année 2019 a été bien remplie et que les travaux du poste de police ont été terminés en avril. Il tient à remercier la police qui a eu à travailler dans des conditions difficiles.

M. Jean-Charles Bartolacelli mentionne, qu'en page 14, le rapport de gestion indique que le coût par habitant pour la commune de Savigny est de CHF 134,25 alors que le préavis mentionne CHF 133,67.

M. Jean-Marc Chevallaz fait savoir que le montant figurant dans le préavis est correct et que cette erreur sera corrigée.

Mme Isabelle Krenger relève que le rapport mentionne que les collaborateurs ont bénéficié d'un vaccin contre la borréliose. Cela n'existe pas. Ce serait un vaccin contre les infections causées par les tiques.

M. Jean-Marc Mayor répond qu'il s'agit de la maladie de Lyme, d'origine bactérielle. On peut la combattre avec des antibiotiques. Dans certains cas, elle se développe en borréliose, plus grave. On peut faire un vaccin contre l'encéphalite.

Le Président demande à Mme Krenger si la réponse la satisfait.

Mme Isabelle Krenger répond par l'affirmative.

Le Président lit les conclusions du préavis 02 – 2020 et les soumet au vote.

Le préavis 02 – 2020 est accepté à l'unanimité.

7. Election d'un ou d'une secrétaire du Conseil intercommunal

Le Président rappelle que le secrétaire, M. Bernard Montavon, a donné sa démission par courrier électronique le 9 juin dernier en émettant le souhait de cesser cette fonction au plus vite en raison de ses activités professionnelles de plus en plus absorbantes. Il donne ensuite la parole à Mme Schranz pour présenter une candidature.

Mme Anne Schranz présente la candidature de Mme Francine Medana, assistante administrative à l'UNIL et conseillère communale depuis 20 ans à Pully. Mme Medana est également secrétaire suppléante du Conseil communal depuis le début de la législature.

Le Président demande à Mme Medana si elle accepte ce poste.

Mme Francine Medana l'accepte.

Le Président procède ensuite à l'assermentation de Mme Francine Medana qui promet de respecter le serment prononcé. Il l'en félicite. (Applaudissements)

8. Divers et propositions individuelles

8.1. M. Pyrame Jaquet souhaite émettre un vœu concernant le chemin du Viaduc. Il informe que les bordiers constatent de nombreux excès de vitesse. Il affirme que le 30 km/h n'est pas respecté et que ceci deviendra chronique ces prochaines années. M. Jaquet appelle donc à des contrôles radars et à la restriction de l'accès au chemin du Viaduc aux seuls bordiers.

M. Jean-Marc Chevallaz remercie M. Jaquet de lui avoir transmis ses vœux que le président du CoDir a également fait parvenir à M. Marc Zolliker, responsable des travaux. Il informe que le chemin du Viaduc est à 30 km/h et en-dessus de la voie de chemin de fer, direction Fribourg. Un boîtier de contrôle (Viasis) a été installé du 12 au 17 juin, 24h/24h, L'appareil a été positionné du côté nord de la route. Au vu de la configuration des lieux, il n'a pas été possible de le positionner de l'autre côté de la chaussée, ceci en raison de la largeur de la chaussée et de manque de mât de fixation. Un record de vitesse a été enregistré à 107 km/h ... mais par un train ! (Rires et soulagements dans la salle)

Plus sérieusement, une vitesse moyenne de 28 km/h des véhicules a été enregistrée. Elle est correcte et répond aux critères légaux. Pour des contrôles plus précis, il faut poser le TMS, appareil technique discret qui calcule le nombre et le type de véhicules.

Pour les autres mesures demandées, elles sont de la compétence de la Ville de Pully. Des compléments seront apportés prochainement par mail par la Direction des travaux et services industriels dirigée par M. Zolliker. Les réponses seront transmises au secrétaire.

8.2. Le Président fait savoir qu'un vœu de Mme Lydia Masméjan nous est parvenu par courrier électronique, vu son absence pour cause d'une autre séance. Elle demande que les documents relatifs à l'ASEL soient envoyés par voie électronique plutôt que sur papier, à l'instar de ce que font maintenant toutes les associations et fondations, selon son message.

A Mme Anne Schranz qui demande si tous les documents sont concernés, le Président répond qu'en principe, oui.

Mme Isabelle Krenger se demande si les cartes seront bien visibles.

M. Chevallaz est d'avis qu'il faut, dans un premier temps, vérifier la légalité de cette mesure, puis que ce cénacle se prononce.

Le Président informe qu'à Belmont-sur-Lausanne les documents sont visibles sur internet et qu'ils sont envoyés sur papier à ceux qui le désirent. La question sera votée lors de la prochaine séance, après examen de la légalité.

M. Laurent Witschi propose un vote immédiat afin d'en faire ressortir déjà la volonté des membres du Conseil.

Avec l'assentiment de l'assemblée, le Président soumet donc cet objet au vote. Deux membres sont favorables à la version électronique des documents alors que tous les autres la rejettent. La question est ainsi close.

La prochaine séance du CI aura lieu le 24 novembre à Paudex.

La séance est levée à 19h16.

Le Président

le Secrétaire

Didier Bérard

Bernard Montavon

Pully, le 18 octobre 2020

Distribution : - aux membres du Conseil intercommunal
- aux membres du Comité de direction
- à la préfecture de Lavaux-Oron